

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13-21/2021**

Date de convocation et d'affichage : 29 mars 2021

Objet : Approbation des travaux de voirie rue du Tram.

L'an deux mil dix-vingt-et-un et le trois avril à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Excusés : Néant

Absents : Néant

Procuration : Néant

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-31,
- ◆ Vu la commission patrimoine en date du 12 septembre 2020,

Considérant que, la commission patrimoine a décidé de la réfection de la rue du Tram dans le cadre des réfections de voirie prévues en 2021.

Considérant que, trois entreprises ont été mise en concurrence, CHEVAL, EUROVIA et TPR REALISATION.

Considérant qu'à l'issue de la consultation, les différents devis reçus ont été comparés pour retenir l'offre de TPR REALISATION, offre la moins-disante et complète techniquement, cf. tableau ci-dessous :

ENTREPRISE	PRIX TTC
CHEVAL	31 979 €
EUROVIA	37 590 €
TPR REALISATION	27 028 €

Considérant que, l'offre de TPR a été modifiée avec l'ajout d'éléments supplémentaires en concertation avec les demandes de la mairie pour représenter un montant de 35 569 € TTC, offre retenue pour son contenu technique et son prix. Que, les autres entreprises n'ont pas souhaitées répondre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'offre de TPR REALISATION et tous document nécessaire à la bonne exécution de la décision.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 7 avril 2021.

**Le Maire
Fabrice LARUE**

